

## Mentions légales et conditions générales d'utilisation (CGU)

Dénomination : Choice Calédonie SARL  
Siège social : BP9, 98845 NOUMEA CEDEX.

Le site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) est hébergé par OVH dont le siège est situé au 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France.

La Cagnotte Chèque Cadeau Calédonien

Conclues entre :

Le client, personne physique majeure capable, utilisant les services qui sont proposés sur le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc), en son propre nom, ci-après dénommé « Vous » ou « l'Utilisateur », d'une part ;

La société Choice Calédonie, immatriculée sous le numéro de Ridet 0 740 829 et exploitant le site web accessible à l'adresse [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc), d'autre part ;

Ci-après ensemble dénommées les « Parties ».

Acceptation des CGU :

Les présentes CGU constituent un contrat entre Choice Calédonie et l'Utilisateur. Elles sont consultables à tout moment sur le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc). L'Utilisateur peut à tout moment les consulter, les reproduire, les stocker sur son ordinateur ou sur un autre support, se les envoyer par courrier électronique ou les imprimer sur papier de manière à les conserver.

Le présent contrat doit être étudié avec soin par tout utilisateur souhaitant utiliser les services de cagnotte proposés par le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc). À tout moment, s'il est en désaccord avec ce contrat, il doit immédiatement mettre fin à l'utilisation du site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) et des services [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc).

### 1. Définitions

**Bénéficiaire** : personne désignée comme détenteur de la cagnotte par l'Organisateur. Le Bénéficiaire désigné peut être toute personne physique ou l'Organisateur lui-même, sous réserve de l'application des présentes.

**Cagnotte** : désigne la cagnotte de fonds, initiée et organisée par un Utilisateur (l'Organisateur), constituée dans le but de recevoir les Participations versées par les Participants et conservées par l'Émetteur avant le retrait des fonds sous forme de chèque cadeau calédonien.

**chèque cadeau calédonien** : produit final en lequel les fonds récoltés dans la cagnotte seront transformés.

**Participant** : désigne l'internaute ayant versé une Participation à une cagnotte via le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc).

**Espace Personnel** : désigne l'espace virtuel attribué à chaque Utilisateur de [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) lors de son inscription. Cet Espace Personnel est accessible par la saisie de l'adresse e-mail valide

fournie par l'Utilisateur lors de son inscription au Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc), couplée à la saisie d'un mot de passe que l'Utilisateur est le seul à connaître.

Émetteur : La société Choice Calédonie, qui assure la gestion et le contrôle de tous les flux financiers du site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc).

Identifiants : désigne l'adresse email valide renseignée par l'Utilisateur au moment de son inscription et le mot de passe correspondant, qui permettent d'accéder aux Services et fonctionnalités du Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc).

Invité : désigne le Participant qui a été invité par l'Organisateur à participer à la cagnotte.

Organisateur : désigne l'Utilisateur qui a créé la cagnotte et invité des tiers à se joindre à cette cagnotte. Par défaut et sauf demande de virement bancaire au bénéfice d'un tiers, l'Organisateur est réputé être le seul bénéficiaire des fonds collectés transformés en chèque cadeau calédonien issu de cette cagnotte.

Participation : désigne le montant en numéraire versé par un Participant, au moyen d'un paiement par carte bancaire, réalisé en ligne via l'interface de [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc). Le Participant a été invité à verser sa Participation à une cagnotte via le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc), directement par sa désignation expresse par l'Organisateur de la cagnotte, ou indirectement via un lien vers la cagnotte.

Transformation en commande : désigne l'opération par laquelle le montant correspondant au Solde de la cagnotte rattaché à l'Utilisateur est rétrocédé aux bénéficiaires désignés par l'Organisateur, sous forme de chèque cadeau calédonien ; cette opération ne peut être demandée que par l'Organisateur uniquement.

Service(s) [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc): désigne l'ensemble des fonctionnalités accessibles depuis le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc).

Solde : désigne la valeur monétaire de Monnaie Électronique disponible dans le portefeuille d'un Utilisateur, c'est-à-dire la valeur nominale des fonds apportés par les Participants aux cagnottes de cet Utilisateur, déduction faite de l'ensemble des Retraits de fonds collectés effectués par l'Utilisateur, et de l'ensemble des frais, taxes et commissions appliqués aux transactions effectuées.

Utilisateur : désigne l'Organisateur inscrit sur le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) et ayant fait usage d'au moins un des Services [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc).

Visiteur : désigne l'Internaute qui accède au Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) sans pour autant avoir créé un compte personnel.

## 2. Objet et champs d'application

[www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) propose un service de paiement permettant à ses Utilisateurs de collecter de l'argent en ligne et de mettre en commun des fonds en vue de les récupérer en chèque cadeau calédonien dans le but de financer un projet particulier ou de réaliser un évènement passé ou à venir et principalement : pour fêter un anniversaire, le pot de départ en retraite d'un collègue, le diplôme d'un étudiant, le départ de Calédonie d'un proche, une naissance, une crémaillère, un mariage, un EVJF, un EVG...

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles les Utilisateurs acceptent d'utiliser le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) et les Services [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc), ainsi que les relations

contractuelles entre les Utilisateurs et [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc), et notamment de définir les rôles et obligations de chacun et de fixer les modalités pécuniaires inhérentes à l'utilisation des Services [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc).

### 3. Modification des Conditions Générales d'Utilisation

Choice Calédonie est en droit de modifier les présentes CGU à tout moment et publiera les CGU modifiées directement sur le Site Choice Calédonie (<http://www.chequecadeau.nc>). Toute modification entrera alors en vigueur dès sa publication par Choice Calédonie sur le Site.

Une utilisation continue de la part des Utilisateurs du Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) après la publication d'une nouvelle version des CGU vaut consentement à cette nouvelle version.

### 4. Relation entre Choice Calédonie et les Utilisateurs

Choice Calédonie est un tiers extérieur à toute autre relation existant entre les Utilisateurs et les Participants. Choice Calédonie n'intervient en aucune manière dans les relations entre les Utilisateurs et Participants, et en particulier dans les relations financières, y compris les prêts ou les crédits. En conséquence, Choice Calédonie ne peut en aucun cas être tenue responsable des différends qui pourraient en résulter.

Choice Calédonie ne garantit pas l'identité des Utilisateurs.

Choice Calédonie ne saurait être tenue responsable de toute erreur, omission, interruption, suppression, de tout défaut, retard d'opération ou de transmission, vol ou destruction ou accès non autorisé, ou encore de toute altération de la communication avec tout Utilisateur. Choice Calédonie ne garantit pas l'accès continu, ininterrompu à l'ensemble des Services Choice Calédonie. En conséquence Choice Calédonie ne pourra pas être tenue pour responsable du retard et/ou de la non-accessibilité aux Services Choice Calédonie ou au Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) rendant impossible l'exécution d'un paiement ou en cas d'exécution partielle ou erronée, dès lors qu'ils résultent de facteurs échappant au contrôle raisonnable de Choice Calédonie.

Choice Calédonie se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès aux Services du site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) pour des raisons techniques ou de maintenance sans que ces opérations n'ouvrent droit à une quelconque indemnité.

#### 4.1 Cagnottes

L'Organisateur et les Participants ont la responsabilité de la bonne tenue des comptes, des décisions d'utilisation et des utilisations des fonds mis en commun, des compensations et des remboursements, ainsi que des relations entre eux.

A l'occasion du versement d'une Participation, le Participant donne mandat à l'Organisateur, sous condition suspensive et à concurrence du Retrait de la cagnotte, d'utiliser tout ou partie du montant de la Participation aux fins convenues entre les Participants.

Choice Calédonie garantit la bonne exécution des utilisations de l'argent collecté par l'Organisateur en transformant ceux-ci en chèque cadeau calédonien. En cas de litige concernant l'utilisation des fonds mis en commun par les Participants, ceux-ci doivent s'adresser directement à l'Organisateur afin d'essayer de résoudre leur litige avec lui. En cas de litige entre au moins deux Utilisateurs, ces derniers doivent s'efforcer de régler leur litige entre eux, Choice Calédonie ne pouvant intervenir à aucun titre dans cette relation.

## 5. Durée

Les CGU, dans leur présente rédaction ou dans leur rédaction modifiée le cas échéant par Choice Calédonie, resteront en vigueur pendant toute la durée de l'utilisation du Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) et/ou des Services Choice Calédonie par l'Utilisateur.

## 6. Inscription de l'utilisateur

### 6.1 Conditions nécessaires et préalables à l'inscription

Afin de s'inscrire, l'Utilisateur doit être âgé d'au moins 18 ans et être juridiquement capable. En utilisant le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc), l'Utilisateur déclare et garantit que :

- Toute information fournie lors de son inscription est vraie et correcte,
- Il mettra à jour sans délai les données d'inscription afin qu'elles restent toujours exactes, à jour et complètes pendant toute la durée du présent contrat, et notamment, son nom ou sa raison sociale, son adresse et ses informations bancaires,
- Son utilisation du Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) n'enfreint aucune loi ou règlement en vigueur.

L'inscription sur le site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) est obligatoire pour créer une cagnotte. En revanche, il n'est pas nécessaire d'être inscrit pour participer à une cagnotte.

Choice Calédonie se réserve le droit de demander à l'Utilisateur la justification de son identité, de son âge, et l'origine de ses fonds ; même si le Compte a été ouvert, de le bloquer à sa discrétion à tout moment si la société n'est pas satisfaite de l'information fournie ; de suspendre voire d'annuler toute transaction au profit de l'Utilisateur, jusqu'à ce que son identité, âge et/ou origine des fonds aient été vérifiés à la satisfaction de Choice Calédonie.

### 6.2 Identifiants

Lors de l'inscription pour devenir Utilisateur, il est demandé au Visiteur de choisir des Identifiants ("Identifiants"), composés d'un email (une adresse email valide), ainsi que d'un mot de passe. L'adresse email est modifiable par l'Utilisateur dans son profil. Ces Identifiants seront demandés à l'Utilisateur pour toute connexion à son Espace Personnel. Un identifiant est unique.

L'Utilisateur est entièrement responsable du maintien de la confidentialité de ses Identifiants et seul responsable de toutes les utilisations de son compte effectuées avec ses Identifiants. L'Utilisateur accepte de ne pas utiliser l'Espace Personnel, nom d'Utilisateur ou Identifiants d'un autre Utilisateur à aucun moment ni de divulguer ses Identifiants à un tiers. L'Utilisateur accepte d'avertir immédiatement le service client dans le cas où il soupçonnerait une utilisation non-autorisée de son compte ou un accès à ses Identifiants (par exemple en cas de perte, de vol ou de publication non-autorisée de son adresse email ou de son mot de passe). L'Utilisateur est seul responsable de toute utilisation de son Espace Personnel.

### 6.4 Limites d'utilisation des services

Lors de son inscription sur le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc), l'Utilisateur doit soumettre un certain nombre de données personnelles, et lorsque les montants concernés imposent à Choice Calédonie de s'assurer de son identité, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme.

Choice Calédonie se réserve le droit de suspendre toute demande de transformation en chèque cadeau calédonien initiée par un Utilisateur qui n'aurait pas satisfait à la procédure d'identification, dans le cadre de la procédure telle que définie par les règles de lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme, comme dans le cadre d'une procédure ad hoc exigée par Choice Calédonie notamment en cas de soupçon de fraude ou de doute sur la conformité de l'Utilisation de son Service avec les présentes CGU.

## 7. Règles d'utilisation des cagnottes

### 7.1 Création d'une cagnotte par un Utilisateur

L'Organisateur doit être préalablement enregistré en qualité d'Utilisateur avant de créer une cagnotte. A chaque demande de création de cagnotte, l'Organisateur indiquera :

- Le libellé de la cagnotte (exemple : soutenir un sans-abri, etc.),
- L'identité de l'organisateur,
- L'adresse email valide,

Une cagnotte n'est valide que si elle a fait l'objet de d'un premier versement minimal de 2 000 F XPF et de plusieurs participations de participants distincts.

Il appartient, à l'Organisateur, de déterminer l'ensemble de ces éléments, dans le strict respect de la loi applicable, de l'ordre public et des bonnes mœurs. L'Organisateur déclare connaître personnellement le Bénéficiaire.

L'Organisateur s'engage à s'assurer de l'identité et de la moralité des Participants choisis pour contribuer à la cagnotte. Choice Calédonie ne saurait à cet effet être tenu responsable des éventuelles erreurs sur l'identité des Participants ou leurs qualités.

Toute indication inexacte ou trompeuse est susceptible d'engager la responsabilité de l'Organisateur à l'égard des Participants et du Bénéficiaire. Choice Calédonie étant étranger à la relation existante entre les Participants, le Bénéficiaire et l'Organisateur, Choice Calédonie ne saurait nullement être tenue responsable à ce titre.

L'Organisateur recevra une confirmation de la création de la cagnotte par email. Il reconnaît que Choice Calédonie pourra, sans motivation, ni droit à indemnité, ne pas donner suite à une demande de création de cagnotte. Choice Calédonie se donne également le droit de clôturer une cagnotte sans donner de motivation.

### 7.2 Gestion de la cagnotte par l'Organisateur

L'Organisateur est seul responsable de l'administration de la cagnotte. L'Organisateur peut notamment choisir à tout moment :

- D'inviter tout nouveau Participant,
- De modifier la date de fin de cagnotte,
- De clôturer la cagnotte.

### 7.3 Participations à une cagnotte

Un Participant peut être invité par un Organisateur à verser une Participation dans la cagnotte organisée par ce dernier.

La Participation peut être versée par Carte Bancaire en une ou plusieurs fois. Le montant en numéraire versé par chaque Participant est collecté par Choice Calédonie en contrepartie d'unités de Monnaie Électronique pour une valeur nominale équivalente et stockée sur la cagnotte.

L'Organisateur est informé dans l'espace dédié de son compte de toute nouvelle Participation.

A l'occasion du versement d'une Participation, le Participant donne mandat à l'Organisateur, d'utiliser toute partie du montant de la Participation pour les besoins exclusifs du Bénéficiaire défini lors de la création de la cagnotte.

#### 7.4 Annulation d'une cagnotte

Avant toute utilisation de la cagnotte, l'Organisateur peut notifier l'annulation de la création de la cagnotte (une « Annulation »).

L'Utilisateur peut demander l'annulation d'une cagnotte ou la résiliation de son Compte. Pour cela, il doit informer le service client en suivant ce lien. Après un délai de quinze (15) jours maximums, la résiliation est effective. L'Utilisateur n'aura alors plus accès à son espace personnel et il ne pourra plus administrer les cagnottes qu'il a créés.

En cas d'annulation, le service client procède à la notification de l'annulation à l'ensemble des Participants concernés. Le montant de chaque Participation donne lieu à remboursement au Participant concerné. L'Utilisateur peut demander le remboursement des participants sous 14 (quatorze) jours après la date de la première participation reçue et avant toute utilisation de la cagnotte.

#### 7.7 Détention des fonds collectés

Le montant de la Participation est détenu, à due concurrence par Choice Calédonie jusqu'à la date d'une utilisation par l'Organisateur ou d'Annulation de la cagnotte.

Conformément à la réglementation, les Remboursements par Annulation ou par Rétractation sont réalisés à la valeur nominale de la Participation (commission comprise).

#### 7.8 Cagnottes inactives

Choice Calédonie n'est pas un établissement bancaire et ne peut pas garder des fonds indéfiniment. C'est pourquoi des frais d'inactivité sont débités sur les cagnottes avec un solde positif et n'ayant plus d'activité.

Une cagnotte est considérée comme inactive à l'issue d'une période de trois (3) mois au cours de laquelle la cagnotte n'a fait l'objet d'aucune demande de Retrait.

Une cagnotte est également considérée comme inactive lorsque l'Organisateur ne donne pas suite aux sollicitations de Choice Calédonie en attente d'un document justificatif ou une information sollicitée qui n'était pas transmis par l'Organisateur à Choice Calédonie excédent une période de trois (3) mois.

Concernant les règles applicables sur les comptes inactifs, des frais à hauteur de 1 000 F XPF par mois et par cagnotte seront prélevés sur le compte de l'utilisateur, en déduction du solde créditeur à partir de la date de la dernière demande de Retrait.

En cas de nouveau Retrait ou de solde nul, les frais d'inactivité sont interrompus.

Une cagnotte est automatiquement clôturée si elle n'a pas reçu de nouvelle participation durant les trente (30) derniers jours.

#### 7.9 Modalités d'utilisation d'une cagnotte

L'Organisateur est responsable de l'utilisation de la cagnotte dans le cadre du mandat donné par les Participants lors du versement de leurs Participations.

L'Organisateur doit impérativement décider de procéder en une seule fois au Retrait de l'ensemble de la Monnaie Électronique inscrite sur une cagnotte. Une cagnotte est valide que si elle a fait l'objet d'au moins deux (2) Participations de Participants distincts. L'Organisateur ne peut donc retirer les fonds avec une seule (1) participation ou un seul participant.

Lorsqu'il souhaite effectuer un Retrait, l'Organisateur de la cagnotte :

- procède à son identification sur le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) en indiquant son Identifiant (adresse mail valide) et son mot de passe ;
- remplit le formulaire de demande de Retrait dans la section adéquate et communique le cas échéant les pièces justificatives demandées par l'Émetteur.

La demande de Retrait devient irrévocable, lorsque l'Utilisateur clique sur l'onglet de validation du formulaire.

Le Retrait ainsi que l'utilisation des fonds correspondants sont réalisés sous la responsabilité exclusive de l'Organisateur qui s'oblige à se conformer au mandat qui lui a été donné par les Participants à la cagnotte.

Les autres Parties au Contrat ne sauraient être tenues responsables envers les Participants des éventuels manquements et fautes commises par l'Organisateur dans le cadre de ce mandat.

Choice Calédonie procédera à l'opération de Retrait suivant la validation du formulaire sous 2 jours ouvrés.

Lorsque l'Organisateur décide de procéder au Retrait de la Monnaie Électronique de la cagnotte, aucun frais de rupture et de gestion ne seront appliqués et donc ne viendront en déduction de la somme versée au titre du Retrait sous forme de chèque cadeau calédonien.

#### 8. Limitations de responsabilité

Sans limiter la portée des autres dispositions de ce contrat, l'Utilisateur convient que Choice Calédonie ne sera pas responsable envers lui ou envers des tiers sur le fondement de la responsabilité contractuelle, délictuelle, et sur le fondement de la responsabilité civile pour des faits involontaires ou autres, pour des pertes, préjudices résultant de, mais non limités à :

- n'importe quelle perte née de son utilisation du site, y compris le cas échéant, les pertes ou dommages concernant la perte de chiffre d'affaires, le manque à gagner, l'interruption d'affaires, la perte d'informations commerciales, ou autres pertes ;
- toutes pertes ou dommages résultant directement ou indirectement de son utilisation de tout lien à tout site Web contenu sur le site ;
- tous retards ou interruptions du service, erreurs dans l'information ou les services fournis (comme l'entrée et la transmission des données), toute perte ou corruption des données ou les échecs de communication ou des lignes, toute transmission accidentelle des virus ou d'autres agents nocifs, toute utilisation non autorisée ou abusive de son Compte, ou tous faits de force majeure.

L'Utilisateur convient que la responsabilité globale totale de la société Choice Calédonie, si elle est encourue, quelle que soit la cause ou la forme de l'action, ne peut pas dépasser la somme de trente-cinq mille francs (35 000 F).

Choice Calédonie ne pourra être tenue pour responsable d'un événement qui la dépasse (incluant, mais ne se limitant pas, les catastrophes naturelles, les coupures de courant ou les grèves), ou des préjudices subis en conséquence d'une erreur sur la confidentialité des données personnelles.

#### 9. Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur garantit qu'aucun élément de son profil sur le [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) ne porte atteinte aux droits de tiers ni n'est contraire à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Il s'engage à ne pas :

- exécuter le Contrat d'une manière illégale ou dans des conditions susceptibles d'endommager, de désactiver, de surcharger ou d'altérer le Site ;
- utiliser des scripts automatiques en vue de collecter des informations à partir du Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc), ni à interagir avec le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) ;
- diffuser, publier, ou stocker sur le Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc) un contenu illégal ou contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- usurper l'identité d'une autre personne ou entité, falsifier ou dissimuler son identité, son âge ou créer une fausse identité quelconque ;
- diffuser des données ou informations personnelles relatives à un tiers, telles que des adresses postales, numéros de téléphone, adresses électroniques, numéros de cartes bancaire, etc.

En cas de manquement à ces obligations, Choice Calédonie se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée afin de faire cesser les agissements concernés. Il se réserve à ce titre le droit de supprimer ou retirer tout contenu ou information qu'elle jugera inapproprié.

Il sera également en droit de suspendre et supprimer son identifiant et bloquer son accès au Site [www.chequecadeau.nc](http://www.chequecadeau.nc)

Sans préjudice des actions judiciaires engagées par des tiers, Choice Calédonie est en droit d'exercer à titre personnel toute action en justice visant à réparer les préjudices qu'elle aurait personnellement subis du fait des manquements qui lui sont imputables au titre du présent Contrat.

#### 10. Activités/Cagnottes interdites



Il est interdit de créer une cagnotte ou de faire une utilisation du site qui soit liée, de manière directe ou indirecte, explicitement ou implicitement, à une activité interdite mentionnée ci-après. Choice Calédonie se réserve en conséquence le droit de suspendre, de mettre hors ligne l'organisateur et d'annuler toute cagnotte ne respectant pas les Conditions Générales d'Utilisation, qui relève d'une activité interdite mentionnée ci-après, contraire à la législation et à la réglementation applicable et susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme ou qu'elle fait l'objet d'une fraude. En cas d'annulation d'une cagnotte, Choice Calédonie procédera au remboursement des Participants. Sont considérées interdites toutes activités qui directement ou indirectement sont ou susceptibles d'être :

- Qui encouragent, promeuvent, ou facilitent la participation à des activités illégales.
- Ayant un caractère érotique, sexuel, de pédophilie, pornographique ou offrant ou incitant à des services de prostitution.
- En lien avec des narcotiques, stéroïdes, drogues illicites, produits de tabacs (incluant les cigarettes), substances contrôlées ou tout autre produit qui présenterait un risque pour la sécurité du consommateur.
- En lien avec des armes à feu, munitions, explosifs et certaines pièces d'armes à feu ou objets en lien avec des armes à feu, ainsi que les armes blanches.
- En lien avec des personnes situées dans des zones de combat, financement de milices.
- Incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.
- Participant à la rémunération de service en lien avec l'astrologie ou la voyance.
- En lien avec des activités liées au service de paiement en ligne (exemple : vente de produits ou services).
- Menaçant une personne ou un groupe de personnes ou incitant au harcèlement ou au suicide.
- Participant à la promotion de la haine, de la violence, de l'intolérance notamment raciale ou religieuse, ou de l'exploitation financière de crime ou de délit.
- Incitant directement ou indirectement à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée.
- Dont le caractère serait directement ou indirectement injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, sectaire, sexiste ou révisionniste.
- Dégadant ou portant atteinte à la personne humaine, à sa dignité ou à son intégrité, à l'égalité, à la protection des enfants et des adolescents
- En lien avec le commerce des métaux précieux et des pierres précieuses.
- Qui enfreignent ou violent le droit d'auteur, une marque déposée, la propriété intellectuelle, le droit à l'image ou à la vie privée, ou tout autre droit de propriété en vertu des lois en vigueur des juridictions d'un état donné.
- Les activités de jeux d'argent et paris en ligne non autorisés par la réglementation, notamment des jeux de casino, des paris sportifs, des courses de chevaux ou de chiens, des combats d'animaux, des jeux de sports, des billets de loterie, crypto-monnaies, des activités financières interdites ou non-régulées ou d'autres activités qui facilitent les jeux d'argent, des jeux d'adresse et de hasard, et les jeux de tirages au sort.
- En lien avec des jeux d'argent Impliquant l'offre ou la réception de paiements dans le cadre de corruption ou de fraude.
- Qui divulguent des informations personnelles d'une tierce personne en violation avec la loi applicable.
- Qui supportent des jeux d'argent ou concours, ventes pyramidales, l'obtention de crédits, chaînes de Ponzi, de lotos et où toute activité vantant la possibilité de devenir riche rapidement.

Dernière mise à jour : 11 mai 2022.